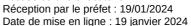
Accusé certifié exécutoire





AT

DECISION MUNICIPALE DM 2024 011

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 – De signer un contrat de cession du spectacle « Un air à danser » dans le cadre du festival Janvier sur les planches organisé par la compagnie Entresols le 17 janvier à ChapitÔ.

ARTICLE 2 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 16/01/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH





Maire de Bègles Vice-Président de Bordeaux Métropole